



L'habilitation électrique : recyclage B1-B2-BR-BC

Objectifs

Accomplir en sécurité les tâches d'ordre électrique liées à son activité et pour ce faire :

- Vérifier le maintien de ses connaissances
- Valider les méthodes utilisées

Contenu

1. Rappels

- Rappel des points fondamentaux, mise à jour des connaissances des personnes habilitées, définition de l'étendue des tâches et secteurs autorisés.

2. Mise à jour des connaissances

En fonction :

- Des nouveaux textes et documents parus
- Des nouveaux équipements utilisés

3. Difficultés sur le terrain

- Revue des difficultés d'application rencontrées par les personnes habilitées

4. Echange d'expériences

- Echange entre participants sur des expériences vécues

5. Exercices de consignation

- Pour rafraîchissement des procédures et de leur application

Contexte

L'habilitation est la reconnaissance par son employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches d'ordre électrique liées à l'activité professionnelle.

Un recyclage est préconisé tous les 3 ans

Méthode pédagogique

- Méthode interactive
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement au cours du déroulement du stage
- A l'issue de la formation, un avis sur l'aptitude du stagiaire à conserver son titre habilitation sera remis à l'employeur

Attention

La réglementation de l'UTE va évoluer au 1^{er} trimestre 2012. Ce contenu et sa durée seront alors révisés en fonction des modifications.

Les habilitations obtenues avant le changement seront toutefois validées pour une période de 3 ans

Public Techniciens de maintenance habilités Electriciens habilités	Durée : 1 jour 30 mars 2012 29 juin 2012 28 septembre 2012 7 décembre 2012	Référence : H4 Tarif H.T. : 245 €
---	---	--